



ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE DES ETABLISSEMENTS EQUESTRES

Un package de garanties multirisques pour les professionnels du monde équestre

A chaque métier ses besoins et ses assurances... Professionnels du monde équestre, vous êtes à la recherche de garanties qui s'adaptent à vos besoins, en tenant compte des contraintes et spécificités de votre activité ?

La garantie multirisque professionnelle de la CAMEIC s'adresse aux établissements équestres, aux haras, fermes équestres, gîtes de tourisme équestre, mais aussi aux éleveurs d'équidés.

Ce contrat se présente sous la forme d'un package de **garanties de base obligatoires** (incendie, dégât des eaux, événements climatiques, dommages électriques et électroniques, vol et vandalisme, bris de glaces et d'enseignes...) assorties de **garanties optionnelles**, que chaque client peut choisir pour faire face aux contraintes particulières qu'entraîne son activité telles que l'extension de garantie spécifique aux pistes, carrières, aménagements paysagers ; la mortalité des équidés appartenant au centre, à son personnel ou à des tiers ou bien encore la couverture de la perte d'exploitation et de la valeur vénale du fonds de commerce.

De la même manière, une **garantie responsabilité civile professionnelle** peut être souscrite à titre optionnel.

IL s'agit donc d'un véritable contrat « à la carte » qui doit permettre d'apporter des solutions adaptées et personnalisées aux problèmes rencontrés par chacun.

**Une solution d'assurances sur mesure adaptées aux besoins
spécifiques des professionnels du monde équestre**

LES GARANTIES DE BASE OBLIGATOIRES

Quels sont les biens assurés ?

- Les bâtiments, constructions appartenant à l'Assuré (comprenant les bâtiments construits sur le terrain d'autrui, la stalle ou stabulation) ;
- le contenu de l'exploitation (mobilier commercial et personnel et matériel agricole ou professionnel) ;
- les marchandises et équipements de l'exploitation.

Quels sont les événements garantis* ?

- Incendie et événements assimilés ;
- Explosion et foudre ;
- Dommages aux appareils électriques et électroniques ;
- Événements climatiques ;
- Choc d'un véhicule terrestre ;
- Chute d'appareils aériens ;
- Catastrophes naturelles ;
- Dégâts des eaux - gels ;
- Vol et détérioration ;
- Bris de glaces, d'enseignes et de panneaux solaires.

LES GARANTIES OPTIONNELLES *

Perte d'exploitation

Est garanti à l'Assuré, la perte de la marge brute qui résulte de la réduction ou de l'interruption temporaire de l'activité de l'entreprise par suite d'un dommage matériel aux biens.

Valeur vénale du fonds de commerce

L'Assuré est garanti contre la perte totale ou partielle de la valeur vénale de son fonds de commerce à la suite d'un dommage matériel.

Marchandises, mobilier et matériels hors de l'établissement, en séjour chez les tiers

Les marchandises faisant l'objet du commerce de l'Assuré, ainsi que tous matériels, accessoires lui appartenant ou appartenant à ses clients, lors de séjours chez des tiers.

Extension spécifique aux professionnels équestres

- Dommages matériels subis par les pistes, carrières d'entraînement hippique et aménagements paysagers ;
- Mortalité des équidés appartenant au centre, à son personnel ou à des tiers.

GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE*

Pack de base*

La responsabilité Civile Professionnelle garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaire qu'il peut encourir dans le cadre des activités de l'établissement.

- Dommages causés aux tiers par le personnel au cours des missions effectuées pour le compte de l'établissement ;
- Assistance bénévole d'un tiers au profit de l'Assuré ;
- Pollution accidentelle ;
- RC dommages aux équidés confiés...

Garanties complémentaires*

- RC loueur occasionnel de chevaux ;
- RC vente de chevaux ;
- RC gîte rural et camping gratuit ;
- RC insémination artificielle ;
- RC privée ;
- Protection juridique, recours amiable et judiciaire...

POUR OBTENIR UN DEVIS EN LIGNE ET/OU POUR PLUS D'INFORMATIONS

Il vous suffit de prendre contact directement
auprès de notre partenaire :

www.cheval-assur.com
(Cabinet A.C.S)

tél : 04.67.028.028
eric.bandeville@cheval-assur.com



CAMEIC

Société d'Assurances Mutuelle à cotisations variables
25, rue de Madrid 75008 Paris
Téléphone : 01 45 22 85 64 - Télécopie : 01 44 70 03 36
E-mail : info@cameic.com - Internet : www.cameic.com

Entreprise régie par le Code des assurances
Autorité chargée du contrôle : ACP
Autorité de Contrôle Prudentiel
61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09

* Pour plus de renseignements, consultez à les dispositions générales du produit auprès de notre partenaire.